

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 06/2020

1379 - TRIDEX CLEANER 5L

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

TRIDEX CLEANER 5L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

Solvant,

Usages déconseillés:

Utilisations industrielles.,Utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Légèrement irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS08 GHS02
Danger

Mention d'avertissement:

Mentions de danger:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes
- H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence:

- P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241: Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.
- P260: Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P264: Se laver soigneusement après manipulation.
- P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P331: NE PAS faire vomir.
- P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P370 + P378: En cas d'incendie: utiliser utiliser dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse, eau pulvérisée, sable/terre. Ne pas utiliser un fort courant d'eau. pour l'extinction

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
 Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
toluene	(CAS-nr) 108-88-3 (EG nr) 203-625-9 (Index nr) 601-021-00-3 (REACH-nr) 01-2119471310-51	70-80	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315	
méthyléthylcétone	(CAS-nr) 78-93-3 (EG nr) 201-159-0 (Index nr) 606-002-00-3 (REACH-nr) 01-2119457290-43	20-30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Textes des phrases R et H: voir section 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Après inhalation:	Emmener la victime à l'air libre. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Repos.
Après contact avec la peau:	Enlever les vêtements avant le rinçage. Se laver à l'eau et au savon. Rincer à l'eau. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Après contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin/service médical
Après ingestion:	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes/lésions après inhalation :	Somnolance. Vertiges. Toux. Vomissements. perte de conscience. Nausées. Maux de tête. un essoufflement.
Symptômes/lésions après contact avec la peau :	Teint rouge. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire:	Rougeur du tissu oculaire. Mal.
Symptômes/lésions après ingestion:	Douleurs abdominales. Nausées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Symptômes/lésions après contact oculaire

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau. Sable.
Agents d'extinction non appropriés: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie: Facilement inflammable.
Danger d'explosion: Peut s'enflammer en contact avec des charges électrostatiques. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de précaution contre l'incendie: Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site.
Instructions de lutte contre l'incendie: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant d'exploder à la source.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Mesures générales:

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Ne pas inhaler les vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Écarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Obtenir les fuites si possible, sans prendre de risque. Mise à feu à distance est possible. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

Équipement de protection: Voir Rubrique 8. Utiliser un vêtement de protection.

Procédures d'urgence: Eloigner le personnel superflu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Équipement de protection: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome.
Procédures d'urgence: Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas déverser à l'égout.

Autres informations:

Quantités importantes: mettre les substances solides dans des conteneurs qui ferment. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale

6.4 Référence à d'autres sections:

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. ventiler les locaux.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Dangers supplémentaires lors du traitement:

si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. ventiler les locaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter toute source d'ignition et de charges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Température de manipulation:

5 - 30 °C

M

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques:

Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Assurer une ventilation adéquate.

Conditions de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale:

1 année

Température de stockage:

< 30 °C

Interdictions de stockage en commun:

acides (forts).

Lieu de stockage:

Éviter toute source d'ignition et de charges électrostatiques. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais. Local à l'épreuve du feu.

Prescriptions particulières concernant l'emballage:

conforme à la réglementation. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Attention : produit réservé à un usage professionnel.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

toluene (108-88-3)

Belgique - Valeur seuil (mg/m³) - 77 mg/m³

Belgique - Valeur seuil (ppm) - 20 ppm

Belgique - Valeur courte durée (mg/m³) - 384 mg/m³

Belgique - Valeur courte durée (ppm) - 100 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage. Assurer une ventilation adéquate.
Équipement de protection individuel:	Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.
Protection des mains:	Gants (Caoutchouc butylique, ...).
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de protection
Protection respiratoire:	Assurer une ventilation adéquate. En d'autres circonstances, si la ventilation et l'extraction sont insuffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate locale et générale
Pictogrammes:	 
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Voir section 6,7, 12 en 13.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore.
Odeur:	/
Seuil olfactif:	odeur caractéristique.
valeur du pH:	Sans objet
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	/
Point de congélation:	/
Point d'ébullition:	/
Point d'éclair:	-4°C
Auto-inflammation:	514°C
Température de décomposition:	/
Inflammabilité (solide, gazeux)::	/
Pression de vapeur à 20 °:	95hPa
Densité à 20 °C:	/
Densité relative:	0,853 kg/lit
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Water: 60 g/L
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	/
Viscosité Dynamique:	/
Danger d'explosion:	/
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	/
Supérieure:	/
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	/
Teneur en COV:	<= 99 %
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Réagit avec peroxydes. Réagit avec des substances comburantes.

10.2 Stabilité chimique:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4 Conditions à éviter:

lumière du soleil tout droit. chaleur. flamme nue. Températures élevées . Etincelles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. De la fumée dangereuse peut se produire en cas de hautes températures.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

méthyléthylcétone (78-93-3)

DL50 orale rat - 2737 mg/kg

DL50 cutanée lapin - 6480 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - 34 mg/l/4h

CL50 inhalation rat (ppm) - 11300 ppm/4h

toluene (108-88-3)

DL50 orale rat - > 5000 mg/kg

DL50 cutanée lapin - > 5000 ml/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) - > 20 ml/m³

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau pH: Sans objet
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritation des yeux pH: Sans objet
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Toxicité aquatique:

Flotte sur l' eau.

méthyléthylcétone (78-93-3)

CL50 poisson 1 - 1690 mg/l (96 h, LEPOMIS MACROCHIRUS, EAU DOUCE (NON SALEE))

CL50 autres organismes aquatiques 1 - 8890 mg/l (DAPHNIA MAGNA)

CE50 autres organismes aquatiques 1 - 120 mg/l (72 h, ALGAE)

CL50 poissons 2 - 3200 mg/l (96 h, PIMEPHALES PROMELAS)

CL50 autres organismes aquatiques 2 - 1950 ppm (24 h, ARTEMIA SALINA)

CE50 Daphnie 2 - 5091 mg/l (48 h, DAPHNIA MAGNA)

CE50 autres organismes aquatiques 2 - 0,333 mg/l (<1 h, PHOTOBACTERIUM PHOSPHOREUM, TEST MICROTOX)

TLM poisson 1 - 5600 mg/l (96 h, GAMBUSIA AFFINIS)

TLM poisson 2 - 1690 mg/l (96 h, LEPOMIS MACROCHIRUS, EAU DOUCE (NON SALEE))

TLM autres organismes aquatiques 2 - > 1000 ppm (96 h)

Seuil toxique autres organismes aquatiques 1 - 3200 mg/l (96 h, GAMBUSIA AFFINIS)

Seuil toxique autres organismes aquatiques 2 - 1150 mg/l (16 h, PSEUDOMONAS PUTIDA)

Seuil toxique algues 1 - 110 mg/l (168 h, MICROCYSTIS AERUGINOSA)

Seuil toxique algues 2 - 4300 mg/l (192 h, SCENEDESMUS QUADRICAUDA)

toluene (108-88-3)

CE50 Daphnie 1 - 226 mg/l 16h

CL50 poissons 2 - 13 mg/l 96 h (Carassius auratus)

12.2 Persistence et dégradabilité:

méthyléthylcétone (78-93-3)

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) - 1,92 g O₂/g substance

Demande chimique en oxygène (DCO) - 2,31 g O₂/g substance

DThO - 2,44 g O₂/g substance

DBO (% de DThO) - 79 % DTO

toluene (108-88-3)

Persistence et dégradabilité - Facilement biodégradable.

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) - 1,23 g O₂/g substance BOD5

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

méthyléthylcétone (78-93-3)

Log Pow - 0.26/0.69

toluene (108-88-3)

Potentiel de bioaccumulation - Aucun bioaccumulation significatif.

12.4 Mobilité dans le sol:

méthyléthylcétone (78-93-3)

Tension de surface - 0,024 N/m (20°C)

Ecologie - sol - Aucun renseignement disponible sur biodégradabilité dans sol. Selon la littérature peu nocif pour la flore.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes:

Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Indications complémentaires:

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Manipuler récipients vides non nettoyés comme facilement inflammables et dangereux.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	1236
VN-nr (IATA):	1236
VN-nr (IMDG):	1236
VN-nr (ADN):	Non applicable
VN-nr (RID):	1236

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (IATA):	PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (IMDG):	PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Désignation officielle de transport (ADN):	PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Document de description de transport (ADR):	PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Document de description de transport (IMDG):	UN 1263 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II (1A1), (D/E)
Document de description de transport (IATA):	UN 1263 , 3, II

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Classe (ADN):	3
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3

Étiquettes de danger (IATA): 3

Étiquettes de danger (IMDG): 3

Étiquettes de danger (ADN): 3



14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	II
Groupe d'emballage (IATA):	II
Groupe d'emballage (IMDG):	II
Groupe d'emballage (ADN):	II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:	Non
Marine Polluant:	
Autres informations:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Dispositions spéciales (ADR):	163, 640, 650
Quantités limitées (ADR):	5L
Quantités exceptées (ADR):	E2
Véhicule pour le transport en citerne:	FL
Catégorie de transport (ADR):	2
Danger n° (code Kemler):	33
Tunnel restriction code (ADR):	D/E

14.6.2 Transport maritime:

Règlement du transport (IMDG):	Soumis aux prescriptions
N° FS (Déversement):	S-D

14.6.3 Transport aérien:

Règlement du transport (IATA):

Subject to the provisions

14.6.4 Transport par voie fluviale:

Non

14.6.5 Transport ferroviaire:

Non

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008

40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.

48. ToluènetoluèneNe contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.
teneur en COV -<= 99 %

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Autres informations:

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Phrases importantes:

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Acronymes et abréviations:

- Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, Catégorie 1
- Eye Irrit. 2 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
- Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, Catégorie 2
- Repr. 2 - Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
- Skin Irrit. 2 - Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
- STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
- STOT SE 3 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
- ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- ESVOC SPERC 4.24.v1 - Reagents de laboratoire: Industrielle (SU3)
- ESVOC SPERC 4.4a.v1 - Utilisation dans des produits de nettoyage : Industrielle (SU3)
- ESVOC SPERC 8.4b.v1 - Utilisation dans des produits de nettoyage : Professionnelle (SU22)
- PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
- PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques
- PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
- PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
- PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
- PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
- PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
- PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
- PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
- PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
- PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
- PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- SU19 - Bâtiment et travaux de construction
- SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels

NCEC SDS EU (REACH ANNEX II):

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Révision:

21/10/2014

Numéro de version:

2.0